

JUIN 2019



## les cloches

CES DEUX CLOCHES APPARTENAIENT À LA TROISIÈME ÉGLISE DE THUISY. ELLES ONT ÉTÉ FABRIQUÉES PAR LA FONDERIE BLANCHET DE PARIS ET "BAPTISÉES" LE DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1930, PAR MONSIEUR NEVEUX, EVÊQUE AUXILIAIRE DU CARDINAL LUÇON, ARCHEVÊQUE DE REIMS. ON PEUT Y LIRE :

### CLOCHE DE GAUCHE

« Je suis Louise Marie PICOT benite le 18 mai 1930<sup>09</sup> par Mgr NEVEUX évêque d'Amiens, auxiliaire de S.E. le Cardinal LUÇON, archevêque de REIMS et nommée par Edmond GUILLAUME, maire de THUISY.  
 Dame Louise Marie PICOT épouse d'André COUSIN coms inuit<sup>02</sup> J'ai eu pour parrain Edmond GUILLAUME, maire de THUISY, Curé de WEZ-THUISY Eug. PAQUIS.  
 Petit parrain Camille MAUROUY  
 Petite marraine Georgette MALINET.  
 Cors, man<sup>01</sup> PHILIPPE adj. H. CHIROUX, A. COUSIN, Ch. BOUILLON, C. MAUROUY, L. CHAIRON, L. JACQUEMINET, A. JACQUEMINET, R. DURAND »

### CLOCHE DE DROITE

« Je suis Emeline Marie JACQUEMINET benite le 18 mai 1930<sup>09</sup> par Mgr NEVEUX évêque d'Amiens, auxiliaire de S.E. le Cardinal LUÇON, archevêque de REIMS et nommée par Edmond GUILLAUME, maire de THUISY.  
 Dame Emeline Marie JACQUEMINET, épouse d'Adolphe REGNARD  
 J'ai eu pour parrain Léon Ladoux JACQUEMINET Curé de WEZ-THUISY Eug. PAQUIS.  
 Petit parrain Lucien JACQUEMINET  
 Petite marraine Thérèse POISSINET.  
 Cors, man<sup>01</sup> PHILIPPE adj. H. CHIROUX, A. COUSIN, Ch. BOUILLON, C. MAUROUY, L. CHAIRON, L. JACQUEMINET, A. JACQUEMINET, R. DURAND »

<sup>01</sup> Bénédiction qui eut finalement lieu en septembre.  
<sup>02</sup> Conseiller municipal. <sup>03</sup> Composition du conseil municipal de 1930.

### AUTRES INSCRIPTIONS SUR LES CLOCHES

"Sancti Remigii O.P.N. (Ora Pro Nobis)" : "Saint Remi prie pour nous", sur la cloche de droite.  
 "Sancti Mariae O.P.N. (Ora Pro Nobis)" : "Sainte Marie prie pour nous", sur la cloche de gauche.  
 "A.M.D.G. (Ad Maiorem Dei Gloriam)" : "Pour la plus grande gloire de Dieu", sur les deux cloches.

Trois églises se succédèrent à Thuisy.

**Avez-vous remarqué les « Totems » nouvellement installés à Val-de-Vesle ?**

Au nombre de 7, pour le moment, ils racontent l'histoire de notre patrimoine.

Découvrez-les :

1. **Le château de Thuisy** dans le parc de la mairie
2. **L'arbre du cinquantenaire : le cyprès chauve**
3. **L'arbre de la liberté : le marronnier**
4. **Le mausolée**
5. **Les monuments aux morts**, sur la place
6. **Le train et l'aéroplane** à la gare
7. **Les cloches** dans le parc de la mairie

Une carte avec l'emplacement de ces totems est disponible sur le site de la commune [www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr) (rubrique « Patrimoine »)

D'autres panneaux suivront à Wez et Courmelois...



## Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 14 mai 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, excusée et M. Fabrice HUART, excusé. M. Frédéric HERVOIS est absent jusqu'au point 5 de l'ordre du jour (il arrive à 20h35).
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
  - le changement de 2 portes à la boulangerie communale par la société FERTEC pour 5 433 € HT ;
  - Le changement des 3 cadrans de l'église de Wez et l'ajout d'un 4<sup>ème</sup> par la société BAUDET pour 6 866 € HT ;
  - La réfection de la piste vélos au parc des Grands Bois par la société FK2M pour 3 636,13 € HT.
- M. le Maire souhaite rajouter un point 10 (décision modificative) à l'ordre du jour. L'ensemble du Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

### Ordre du jour :

#### 1) Compte rendu de commission :

##### **Compte rendu de la Commission "Culture, Animation et Environnement" du mardi 09 avril 2019 à 19h00**

**Membres présents:** Micheline BELLOUIN, Fabrice HUART, Denis MOREAU, Isabelle PERRIN, Antoine RENAUD et Dorothee SACY.

**Membres excusés:** Stéphanie BOYER et Claire RAMOS.

#### 1) Demande de subvention

Mme Dorothee SACY informe les membres présents des échanges de courrier avec l'Association Sportive de Sept-Saulx, la subvention allouée en 2018 n'apparaissant pas dans le compte-rendu financier de l'Association voté en AG.

Le Trésorier a donc envoyé un compte-rendu de budget modifié.

Les membres présents décident de proposer une subvention de 200 euros au Judo club des Petites Loges, comme demandé par celui-ci, qui accueille 9 sportifs de notre commune.

#### 2) Journée Citoyenne

Les membres présents organisent le planning de la journée. Celui-ci sera envoyé aux Conseillers Municipaux qui pourront ainsi prendre un atelier en charge.

Mrs Antoine RENAUD-MAILLIARD et Denis MOREAU contacteront les employés municipaux afin de compléter avec eux la liste de travaux pouvant être réalisés.

Mme Micheline BELLOUIN s'occupe des courses préalables.

M. Fabrice HUART fait remarquer qu'il faut associer les responsables de la Prévention Routière à la création d'un parcours d'initiation au vélo pour les plus jeunes et que cet atelier ne sera donc peut-être pas mené lors de la journée citoyenne.

#### 3) Fête patronale

M. Fabrice HUART informe les membres de la commission que les attractions habituelles seront présentes à la fête patronale.

#### 4) Illuminations de Noël

L'état des lieux des candélabres équipés de prises pour les décorations a été fait en 2015. Mme Micheline BELLOUIN le demandera à M. Nicolas CROVISIER.

Le cas échéant Mrs Antoine RENAUD-MAILLIARD et Denis MOREAU le referont en partant des documents fournis par M. Jean-Michel SPANAGEL.

M. Denis MOREAU préparera pour la prochaine réunion un état des lieux des décorations encore en fonction.

## **5) Marché rural**

Mme Isabelle PERRIN fait un récapitulatif des commerçants et artisans qui ont répondu favorablement, nombreux à ce prochain marché ce samedi 8 juin. Deux allées du parking seront dédiées aux exposants et, si le temps s'y prête, il y aura des tables et des bancs à disposition pour déjeuner sur place. Par contre il manque encore un fromager pour représenter l'ensemble des commerçants alimentaires.

Le Tri Truck du Grand Reims sera présent afin de réaliser une animation autour du tri et du recyclage. En effet, ce véhicule propose un point de collecte des piles, cartouches d'imprimante, lampes et petits appareils électriques et électroniques ainsi que des jeux pour toute la famille autour du tri des déchets.

## **6) Questions diverses**

- ⇒ Mme Micheline BELLOUIN fait remarquer que les quatre bacs à fleurs ont été livrés.
- ⇒ M. Antoine RENAUD-MAILLIARD demande qu'il soit noté quelque part qu'il faut penser à équiper la maison du parc d'un accès internet.
- ⇒ Mme Dorothee SACY présente la proposition de M. CARDOT de réaliser des capsules de champagne pouvant être vendues au profit du projet de rénovation du clocher de l'église du quartier de WEZ. Les membres de la commission trouvent cette proposition très intéressante et très généreuse mais difficile à mettre en place au niveau d'une commune.
- ⇒ Les membres présents proposeront aux membres du Conseil Municipal d'organiser un pot de départ pour le facteur présent dans notre commune depuis 25 ans.

**La réunion s'achève à 20h50.**

## **2) Subventions :**

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une subvention de 200 € à l'association du Judo Club des Petites Loges qui accueille 9 sportifs de notre commune.

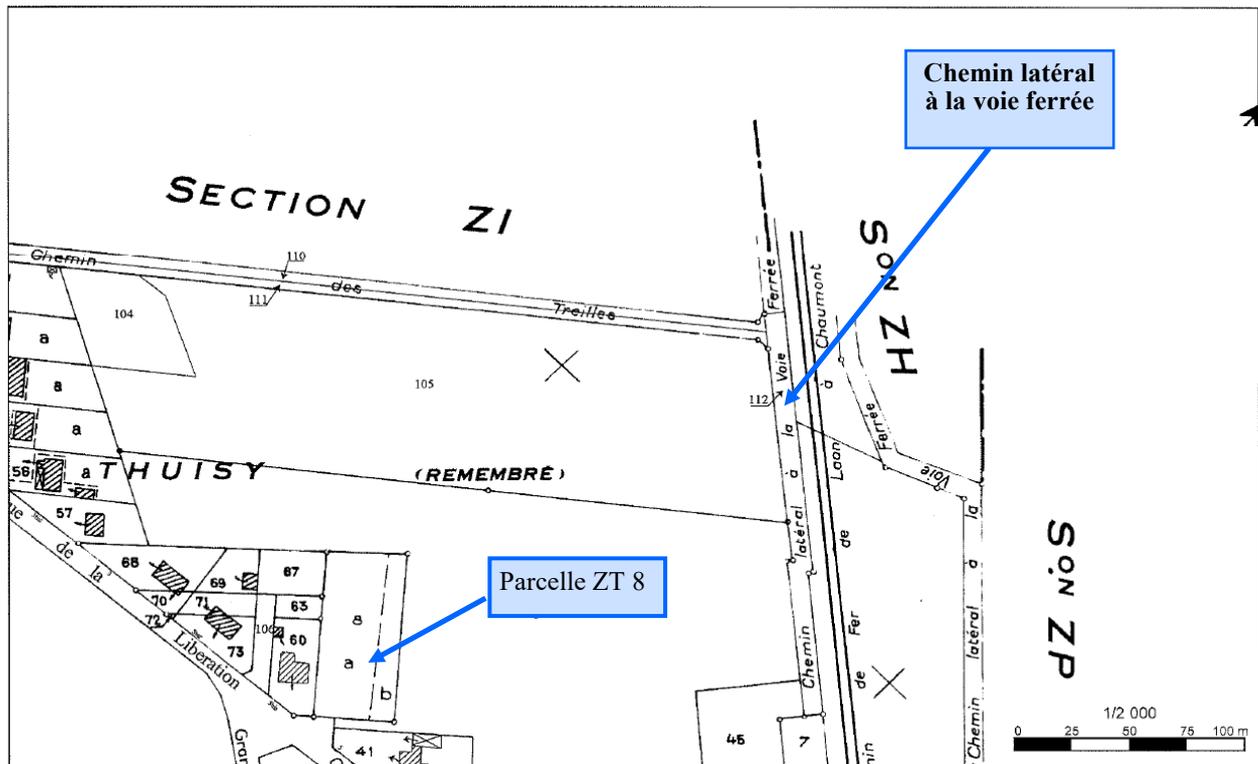
## **3) Déclassement partiel du chemin latéral à la voie ferrée :**

Considérant la fréquentation et l'usage effectué du chemin rural dénommé chemin latéral à la voie ferrée, considérant que cette partie de chemin n'aura entre autres plus d'utilité lorsque la phase 3 du lotissement Bois Branscourt sera terminée (il servira à l'implantation du merlon de terre qui isolera visuellement et phoniquement les constructions du lotissement), M. le Maire propose au Conseil municipal, le déclassement de fait du chemin (voir plan ci-après).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- de déclasser le chemin rural latéral à la voie ferrée situé au lieu-dit Thuisy remembré, cadastrée ZT parcelle n°112,
- de mettre à jour, en conséquence, le tableau jaune recensant les voies communales du domaine du privé.
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches correspondantes.

# PLAN DU CADASTRE



Plan du cadastre avec le chemin latéral à la voie ferrée et la parcelle ZT 8 Lieudit « Liette »

## 4) Achat et échange de parcelles :

- Vu l'exposé fait par M. le Maire pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZT 8 Lieudit « Liette » pour une surface de 26a 10ca (voir plan ci-dessus).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré :

- d'autoriser M. le Maire à demander au notaire de la commune de faire une proposition d'achat de la parcelle ZT 8 d'une superficie de 26a 10ca pour une valeur de 50 000 € aux propriétaires (indivision Malinet). Ce terrain est destiné à rester en espaces verts dans le futur aménagement de la phase 3 du Bois Branscourt.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents pour l'acquisition de cette parcelle auprès de l'office notarial de Verzy.

## 5) Trames vertes et bleues :

Afin de restaurer les trames vertes et bleues, la commune, en partenariat avec la LPO, a décidé d'aménager certains terrains communaux et privés, avec haies champêtres, création de vergers et restauration de mares. Ce programme est pris en charge par la région Grand Est; toutefois, il est demandé une participation communale de 1000 €.

Après étude de cette demande, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'accepter de verser cette participation de 1 000 € au nom de la commune de Val-de-Vesle.

## 6) Achat de matériel:

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de remplacer le camion actuel de la commune par un camion RENAULT TRUCKS MASTER 3T5 CCAB STD RTWD neuf, tout équipé, pour un coût prévisionnel d'environ 34 000 € HT.

L'ancien camion IVECO sera revendu directement par la commune, dans l'état, à un particulier ou à une société. Le prix étant fixé à 4 500 €.

## 7) Convention avec le Centre de Gestion de la Marne :

M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux les éléments suivants :

les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « socle » proposée par le Centre de Gestion permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de Gestion, reposant d'une part sur la levée d'un taux de cotisation additionnel pour l'ensemble des prestations en ergonomie, prévention, psychologie du travail, accompagnement handicap et tiers temps médical, et d'autre part sur une facturation des examens médicaux réalisés,

Considérant que la convention au service de médecine préventive du Centre de Gestion à laquelle adhérerait la collectivité est rendue caduque par la convention en santé prévention nouvellement proposée,

M. le Maire propose donc l'adhésion au service santé prévention du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **d'adhérer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la convention santé prévention du Centre de Gestion ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention correspondante.

## 8) Contrat d'assurances (personnel et biens) :

M. le Maire, après négociation auprès de différents assureurs, propose de changer de contrat (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020) pour l'assurance des véhicules à moteur, dommages aux biens, dommages causés à autrui, protection juridique de la collectivité, protection juridique des élus et des agents, auto-collaborateurs, multirisques informatique, bris de machine et assurance du personnel.

La société GROUPAMA est retenue à l'unanimité des membres du Conseil municipal. Le coût annuel est de 10 265,05 € soit une économie de 2 217,35 € par rapport à la SMACL, actuel assureur de la commune.

## 9) Enfouissement de réseau et éclairage public :

M. le Maire propose de prendre une délibération destinée à la Communauté Urbaine du Grand Reims, compétente pour le programme d'enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public. Cette délibération (voir ci-dessous) est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

- *Vu la délibération n°11-051 en date du 14 avril 2011 ;*
- *Vu les engagements pris auprès des administrés lors des dernières élections, lors des réunions publiques du 06 novembre 2014 et du 18 mars 2016 ;*
- *Vu le travail effectué par la commission « programmation, travaux et patrimoine bâti et non bâti, urbanisme » ;*
- *Vu la délibération n°18-010 en date du 16 janvier 2018 ;*

Il est proposé au Conseil municipal de soumettre à la CUGRe pour l'année 2020 les travaux suivants :  
- enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public de la dernière partie de la rue du Général de Gaulle.

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, les travaux d'enfouissement et de rénovation cités ci-dessus.

Le Conseil municipal souhaite aussi que le programme d'enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public se poursuive :

• rue de la place, impasse de la Vesle, rue du Routoir, rue de Normandie et de Bretagne (quartier de Courmelois) et rue de Reims (quartier de Wez).

## 10) Décision modificative :

Suite à un trop perçu de la taxe d'aménagement, il convient de prévoir les crédits budgétaires suivants :

En dépenses d'investissement :

Sur l'opération 10001 Mairie : - 3000 €

Sur le compte 10226 : + 3000 €

## 11) Questions diverses :

- 1) Comme chaque année, le comptable public de la commune a analysé le compte de gestion; ses conclusions sont les suivantes :
  1. la situation financière de la commune est bonne ;
  2. l'augmentation des dépenses de fonctionnement, suite à la hausse des charges générales et non des charges du personnel, s'explique par un programme de rénovation et d'entretien des bâtiments ;
  3. La commune dispose d'un financement disponible important (258 658 €) et d'un fond de roulement équivalent à 2 ans de dépenses de fonctionnement.
- 2) M. le Maire présente au Conseil municipal le projet des 4 maisons à coût maîtrisé de MAISONVIE. Elles seront disponibles en mars 2021. Ces maisons (avec un terrain de 500 à 600 m<sup>2</sup>, mais hors peinture et papiers peints) reviendront, clé en main, à moins de 190 000 €. Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.
- 3) M. le Maire fait part de sa satisfaction concernant la souscription pour la toiture de l'église de Wez. A ce jour, on totalise 48 dons pour une somme de 5 645 €\*. La souscription reste ouverte (voir sur le site de la commune : [www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr))
- 4) Mme Dorothee SACY propose de reporter la matinée nettoyage du 25 mai au 15 juin (de 10h à 12h).

**La séance est levée à 21h20**

**\* : Pour information: au 13 juin, 11 050 € pour 65 dons.**

**Bon à Savoir!**

Les bulletins municipaux, flashes info, procès-verbaux et beaucoup d'autres documents et informations, sont consultables sur le site internet de la Commune :

[www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr)

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**NOS HORAIRES**

**Lundi :** 15h - 19h  
**Mardi :** Fermé  
**Mercredi :** 09h - 11h  
**Jeudi :** 14h - 16h  
**Vendredi :** 15h - 17h

### POUR CONTACTER LA MAIRIE



**(tel.)** 03.26.03.91.18 ou 09.77.45.34.48

**(fax)** 03.26.03.28.22

**(e-mail)** [mairie@valdevesle.fr](mailto:mairie@valdevesle.fr)

**(site internet)** [www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr)

### FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

\* Du lundi 12 août au vendredi 30 août inclus.

**ATTENTION**  
 Fermeture  
 Mairie

### URBANISME : QUEL DOSSIER POUR MON PROJET ?

**RAPPEL**

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie :

DP : Déclaration Préalable - PC : Permis de Construire

Véranda, terrasses couvertes :  
 < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
 < 40 m<sup>2</sup> : DP  
 > 40 m<sup>2</sup> : PC

Photovoltaïque sur le toit : DP

Fenêtre de toit de type velux : DP

Toit, tuiles : DP  
 Si remplacement à l'identique : aucune formalité

Extension, Espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :  
 < 40 m<sup>2</sup> : DP  
 + 40 m<sup>2</sup> : PC

Parabole : > 1 m : DP

Façades, ravalement, bardage : DP

Garage si accolé à l'habitation :  
 < 40 m<sup>2</sup> : DP  
 > 40 m<sup>2</sup> : PC

Fenêtre, porte fenêtre :  
 Création, changement : DP  
 Remplacement à l'identique : pas de formalité

Cabane, abri de jardin, appentis :  
 < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
 < 20 m<sup>2</sup> : DP  
 > 20 m<sup>2</sup> : PC

Terrasse non couverture de plain pied (béton ou bois) :  
 Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité  
 Surélevée < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
 Surélevée < 40 m<sup>2</sup> : DP  
 Surélevée > 40 m<sup>2</sup> : PC

Piscine :  
 < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
 < 100 m<sup>2</sup>, non couverte : DP  
 < 100 m<sup>2</sup>, avec couverture de moins de 1,80 m de haut : DP  
 > 100 m<sup>2</sup> : PC

Mur de clôture, clôture : DP

Portail : DP



**Vos travaux NE peuvent débuter SANS l'obtention de l'Arrêté positif du service instructeur !**

Les formulaires de demande d'urbanisme sont disponibles sur le site :

[www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr)

Rubrique : « La Mairie »  
 Onglet : « L'Urbanisme »

**Suite à la fermeture annuelle de la Mairie le 12 août, pensez à déposer votre dossier au plus tard le 22 juillet, afin qu'il puisse être traité dans les temps !**

Monsieur ALLART Florian,  
Intervenant Social en Gendarmerie,  
Est présent au sein de la Gendarmerie de TAISSY  
Tous les lundis de 14h00 à 17h00  
Vous pouvez le contacter au 06.34.36.57.77

# Le MARS

France Victimes 51

## ACCUEILLE TOUTE **VICTIME** D'INFRACTION PÉNALE

Information Juridique

Soutien psychologique

Accompagnement social



**ANONYME ET GRATUIT**

**ASSOCIATION LE MARS**

Polidrome - 14B allée des Landais - 51100 Reims

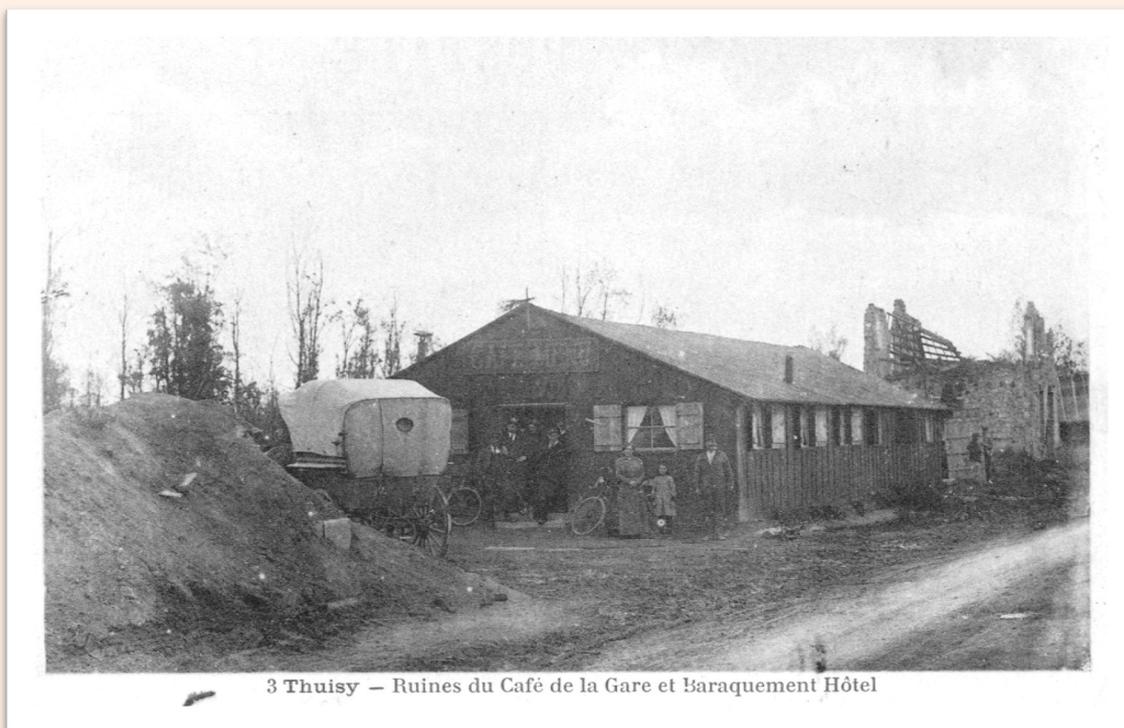
TÉL : **03 26 89 59 30**

## Arrivée du TRAIN à Val-de-Vesle - Suite

La gare, dénommée alors WEZ-THUISY étant donnée sa position, était importante, plus que celles de Prunay ou Sept-Saulx construites ensuite, car c'était aussi une gare de marchandises ; elle était équipée d'un hangar, d'un quai permettant d'entrer à hauteur dans les wagons et de deux voies de garage destinées au stationnement des wagons de marchandises pendant leur chargement ou déchargement, tout comme celle de Sillery qui conserve encore ses deux voies de débarquement ; ces deux gares ont d'ailleurs été reconstruites après la première guerre selon un même format, plus grand que le précédent, les bâtiments intégrant le logement du chef de gare et de sa famille.

On y a fait des expéditions de betteraves, de grains, de bétail, des livraisons d'engrais et nombre de vigneron de la Montagne venait y faire leurs envois.

Un bâtiment important servant de café / débit de tabac a d'ailleurs été construit à l'époque ; il a été reconstruit après la guerre 14 à l'identique, mais légèrement surélevé ; les anciens se souviennent qu'il disposait d'un billard, d'un baby-foot et d'une cabine téléphonique, et il avait dû offrir en son temps un service télégraphique ; il disposait aussi d'une salle permettant entre autres de fréquentes projections de film, et un coiffeur pour hommes venait y exercer son art une fois par semaine. On pouvait y manger et y organiser des repas ; et si l'on en croit une carte postale d'après guerre, il aurait eu à l'époque une activité hôtelière !



Un troisième bâtiment servant de logement au garde-barrière a été construit à cet emplacement ; la personne affectée à cet endroit avait la charge de gérer trois barrières : celle de la gare fonctionnait en régime ouvert (ouverte sauf quand un train passait), les deux autres, donnant accès respectivement aux traverses de Beine et de Prosnes et actionnées manuellement à distance par câbles, poulies et manivelles, fonctionnaient en régime fermée (barrière ouverte seulement à la demande de quelqu'un voulant traverser les voies et refermée ensuite). Ce mode de fonctionnement est celui que les anciens ont connu, les cartes postales d'avant-guerre montrent à la gare des barrières fonctionnant comme un portail et manipulées à la main, mais celles des champs existaient depuis la construction de la voie avec le mode de fonctionnement indiqué, un courrier d'août 1866 demandant d'ailleurs au préfet d'intervenir pour mettre un garde à demeure au passage à niveau de Thuisy suite à quelques incidents !

Guerre 1914-1919  
WEZ (Marne). - La Gare



Comme on le voit, à l'époque et depuis des temps ancestraux, chaque village était relié en ligne pas toujours très droite à tous les villages alentours ; de nombreux alignements de ces chemins ont eu lieu au 19ème siècle. De Wez, il y avait aussi une traverse vers Prunay, vers Nauroy, même vers Thuisy, aboutissant au cimetière et reprise pour partie lors de l'aménagement du parc des Grands Bois, ainsi qu'une vers Beaumont-sur-Vesle passant à gué la Vesle et la Prosne, et abandonnée au profit de l'actuelle D34. Quand on prend cette dernière, créée peu avant la Révolution, on croise peu avant le canal la traverse de Courmelois à Beaumont-sur-Vesle, traverse qu'empruntait régulièrement le curé de Beaumont pour visiter ses ouailles de Courmelois, appelé alors « succursale » pour cette raison, les autres villages bénéficiant chacun, au moins jusqu'à la Révolution, de leur propre curé ! De Courmelois partaient aussi des traverses vers Sept-Saulx, Verzy, Les Petites Loges et Villers-Marmery.

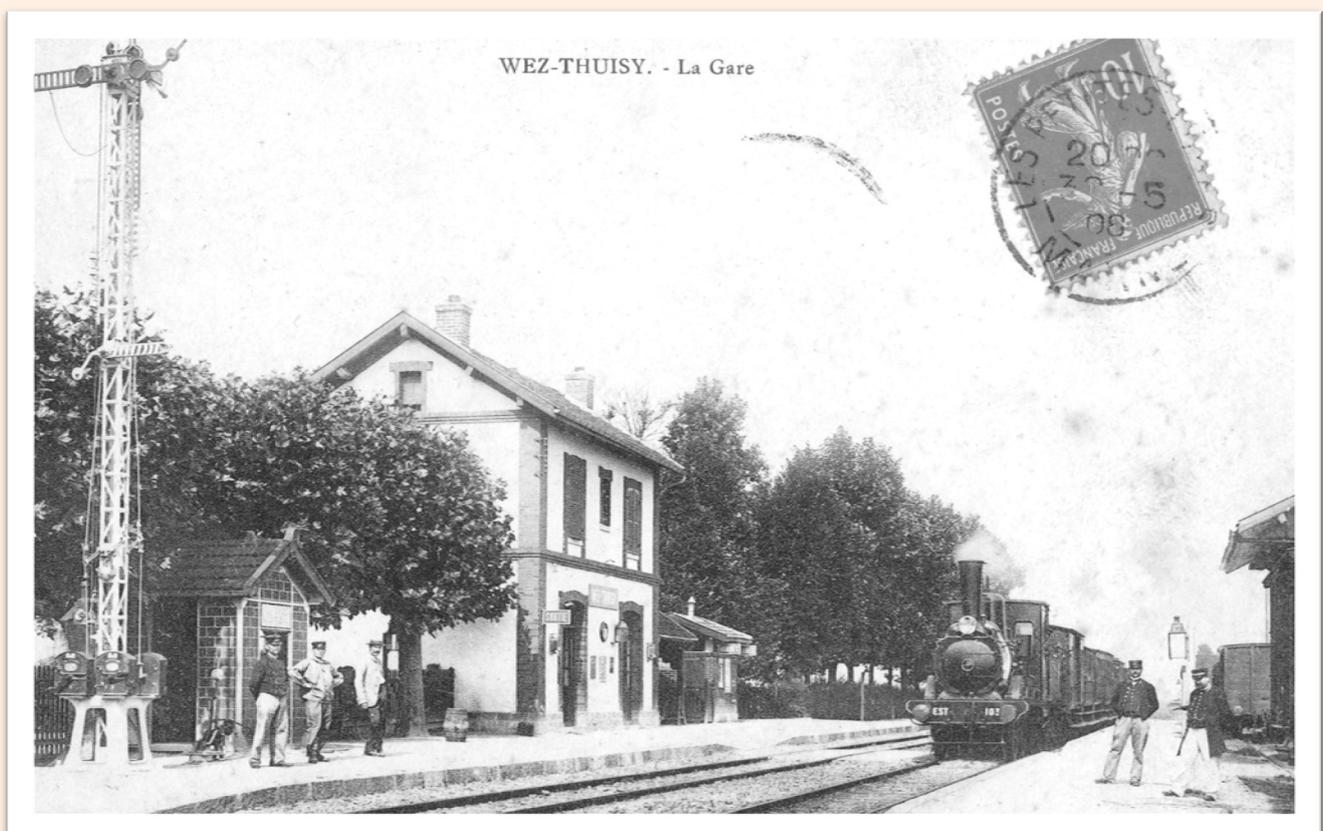
Certains Rémois ont profité de la mise en place de cette ligne pour y acheter des résidences secondaires : Guillaume de Bary a acheté en 1867 une résidence datant de 1842, et, avec son fils Alexandre, a agrandi le terrain, agrémenté le bâtiment d'une volière et aménagé un parc avec une pièce d'eau alimentée par la Prosne (demande de pose de tuyaux en 1890 selon un compte rendu du conseil municipal) ; c'est l'actuel parc de la mairie. C'est aussi le cas de Mr Leboeuf, tapissier à Reims, qui a racheté une ancienne ferme en 1880 et fait construire une maison à colombages au 7 rue du général de Gaulle, maison qui a survécu avec quelques réparations à la guerre 14. Et des habitants de Courmelois venaient à tour de rôle chercher ou déposer le comte et la comtesse de Brocas à la gare lors de leur séjour au château ; l'un d'eux a d'ailleurs épousé la cuisinière d'origine alsacienne que ceux-ci prenaient au passage à Reims !

Tout en apportant aux habitants certains services, la construction de la ligne a modifié la vie des gens en leur facilitant la vie par la possibilité d'aller à Reims fréquemment et en apportant un peu d'animation : demande avait été faite très vite après la construction de la ligne d'un arrêt du dernier train venant de Reims pour permettre aux gens de revenir du spectacle ! Au sortir de la guerre 40, il faut savoir qu'il ne devait pas y avoir plus d'une quinzaine de propriétaires de voiture... C'est dire l'intérêt de ce moyen de transport utilisé surtout jusqu'à une époque récente par de nombreuses personnes travaillant à Reims ou y faisant leurs études.

Mais ce changement n'est rien par rapport à la guerre 14, qui a vu ces villages largement détruits, provoqué de nombreux morts, incité certains habitants à ne pas y revenir et fait vivre les autres durant de longues années dans des baraques ou des préfabriqués, dont certains subsistent encore. C'est dans l'un de ces bâtiments qu'avait lieu le catéchisme jusque dans les années 50, le curé d'alors l'avait dénommé « la ratière » ! La propriété des De Bary, propriété alors d'une de ses héritières, a servi à ce moment-là d'« ambulance », une centaine de morts ayant été enterrés provisoirement derrière l'église. Wez s'est reconstruit une rue plus au nord, à l'époque la rue principale passait devant le cimetière et l'ancienne église, la nouvelle ayant été reconstruite dans la rue principale actuelle. Quant à Courmelois, le village a failli se reconstruire le long de la 44, mais les anciens du village ont évité cette sottise en arguant, paraît-il, de la volonté de conserver la proximité de la Vesle pour aller facilement à la pêche, au grand dam des plus jeunes qui devaient emprunter le pont du canal avec leurs équipages pour aller cultiver leurs champs très largement situés de l'autre côté du canal ; et c'est la chapelle du château qui y a tenu lieu d'église pendant quelques années...

Les maisons, construites en majorité en carreaux de terre et de plein pied, ont été reconstruites en dur et en général sur un sous-sol, profitant d'une baisse du niveau d'eau suite à un curage de la Vesle et à la suppression des seuils des moulins non reconstruits de Courmelois, Beaumont-sur-Vesle et Sillery ; et la reconstruction a été mise à profit pour électrifier nos villages.

René Regnard



*Note : l'auteur sera heureux de recueillir les remarques, les compléments d'information sur le sujet ainsi que les signalements d'erreurs qui auraient pu se glisser dans ce texte...*

À V E N I R

Fête **Val de Vesle** de la  
MUSIQUE



La Municipalité organise  
la fête de la Musique



**Vendredi 21 Juin 2019**

**de 19h à 22h dans le parc de la mairie**

**Vous chantez ? Vous êtes musiciens ? Vous appartenez à un groupe ?  
Vous aimez écouter de la musique ?**

**Inscription pour les musiciens ou les chanteurs  
auprès de Stéphanie BOYER au 06 20 08 80 87  
ou par mail : [boyer.reims@gmail.com](mailto:boyer.reims@gmail.com)  
*afin de réserver votre créneau de passage***



*Nous vous attendons nombreux,  
spectateurs et interprètes*

*Buvette et petite restauration sur place*

À V E N I R

# Jeux de société

Le réseau des bibliothèques de la Montagne à la Vesle organise

## Une soirée pour échapper à la routine !

Le samedi 22 juin de 20 H à minuit

**Venez jouer**

avec vos

**jeux de société**

préférés en famille

ou entre amis



À LA MÉDI@THÈQUE DE VAL-DE-VESLE

2 RUE PHILIPPE - 51360 VAL-DE-VESLE

GRATUIT ET OUVERT À TOUS - POUR ADULTES ET ADOLESCENTS

Renseignements au 03 26 02 15 39

[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)



**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

## Projection du film « C'est quoi, la laïcité ? » Suivi d'un débat animé par la Licra\*

Vendredi 28 juin à 20h00 à la Médiathèque

" C'est quoi, la laïcité? "



licra

Section rémoise

Réalisation  
Pierre Coulon

Trois élèves de terminale sont chargés par leur professeur de droit de présenter un exposé sur la laïcité. Pour le préparer, ils rencontrent quatre spécialistes du sujet: un membre de la Licra, un historien, une philosophe et une femme de loi...

*Ce film pédagogique, réalisé sous la forme d'une fiction, a pour but de présenter à un large public le principe de laïcité de façon claire et vivante.*

Les acteurs sont Rémi Basghini, Juliette Bégué et Juliette Cahon, élèves du cours de théâtre du Conservatoire de Reims.

Les spécialistes de la laïcité sont:

Jean-François Boulanger, ancien doyen de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Reims et agrégé d'histoire

Isabelle de Mecquenem, professeure agrégée de philosophie, référent laïcité de l'ESPE de Reims, référent racisme et antisémitisme de l'université de Reims (URCA)

Marie-Line Place, avocate au barreau de Reims et avocate bénévole de la Licra

Claude Secroun, Vice-Président de la Licra et de la Licra-Reims, Président de la Commission Education au niveau national

Durée du film: 24 minutes



Licra-Reims  
122 bis, rue du Barbâtre  
51100 Reims  
licra.reims@free.fr / 06 87 94 40 50

Présidente: Francine Bellour

Projection et débat pour sensibiliser le public, toutes générations confondues,  
à la Laïcité, à la Citoyenneté et aux Valeurs de la République.

Venez nombreux ...



*exposition et balade*



© photos : C. Guiot, C. Kerihuel, Y. Peyrard



# Découverte des chauves-souris

## Médiathèque

## VAL-DE-VESLE

Gratuit

> Exposition du **8 juillet** au **14 septembre 2019**

> Samedi **24/08** à 20h : film « *Au rythme des chauves-souris* »  
suivi d'une balade crépusculaire

Prévoir une lampe torche !

Renseignements :  
**03 26 69 12 39**



## A VOS AGENDAS

**21 juin** : Fête de la musique dans le parc de la mairie à partir de 19h

**22 juin** : Jeux de société à la médiathèque de 20h à minuit

**28 juin** : Projection du film « C'est quoi, la laïcité ? », suivi d'un débat animé par la Licra à la médiathèque à 20h

**29 juin** : Fête de l'école

**05 juillet** : Début des vacances scolaires

**07 juillet** : Tournoi de tennis :



**DIMANCHE 7 JUILLET 2019**

**RDV à 9H00 AU TERRAIN DE TENNIS A VAL DE VESLE**

**TOURNOI DE DOUBLE :**

- Minimum une personne de Val de Vesle par équipe
- PLACES LIMITEES.
- Récompenses pour les premiers.

**INSCRIPTIONS auprès de BRUNO, MAIL: [nono410@laposte.net](mailto:nono410@laposte.net) (Barbecue à disposition)**

**13 juillet** : 19h00 : Omelette géante au Foyer Rural

22h00 : Retraite aux flambeaux

23h00 : Feu d'artifice



**14 juillet** : Commémoration au monument aux morts à 11h

**24 août** : La nuit de la chauve-souris

**02 septembre** : Rentrée des classes

**06 septembre** : Réunion publique au Foyer Rural à 19 h

**12 octobre** : Marché rural sur la place René Viellard

*Ne pas oublier ...*